

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le mardi 9 juin 2026 à 18h45,
Tenu au restaurant Vieux Duluth de Saint-Eustache

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Cindy Lavictoire Scardocchio, parent	P	Karine Leblanc, enseignante	P
Sirakh Marcenat, parent	P	Marylène Gravel, enseignante	A
Yva Jean Louis, parent	P	Martine St-Hilaire, sdg	P
Karine Mathieu, parent	A	Caroline Lamoureux, soutien	P
Marie-Michèle Bouillon, substitut – parent	P	Emmanuelle Laberge, directrice	P
Jean-Olivier Gagnon, substitut - parent	P	Nancy Savaria, directrice adjointe	P
		Karine Desjardins, directrice adjointe	P

La présidente ouvre la séance du conseil d'établissement. Il est 19h01.

2. Parole au public

Aucun public.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Marie-Michèle Bouillon, appuyée de Mme Martine St-Hilaire d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté
Résolution no CÉ2526-065

4. Suivi du procès-verbal du 26 mai 2026

Les membres du conseil d'établissement ont lu le document remis par Mme Isabelle Proulx, lors de la dernière séance. Les membres sont en accord avec la proposition.

Considérant que notre établissement, l'école Des Hirondelles a subi un changement de rang décile, découlant à la fois du dernier recensement et de la fusion des deux écoles;

Considérant que ce changement est susceptible d'avoir des répercussions significatives sur la façon dont le centre de services scolaire organise et fournit ses services ;

Considérant que les besoins de nos élèves sont toujours aussi importants et que la perte radicale de plusieurs mesures budgétaires ainsi que la perte d'accès à des ratios réduits risquent de grandement fragiliser leur réussite;

Le conseil d'établissement est d'avis que l'application de mesures budgétaires transitoires, dans la mise en œuvre de la mise à jour de la liste des écoles situées en milieux défavorisés, est urgente et essentielle. Par mesures transitoires nous entendons

- le maintien pour une période transitoire d'une année (2026-2027) des écoles de rangs déciles 9 ou 10 apparaissant à la liste de l'Annexe XLVI de l'Entente E6 2023-2028 au moment de sa signature en 2024, dont le nom a été retiré de la nouvelle liste élaborée à partir des données du Recensement canadien de 2021;
- le maintien pour l'année scolaire 2026-2027, pour les écoles qui en bénéficiaient pendant l'année scolaire 2025-2026, des mesures budgétaires prévues au document de fonctionnement des règles budgétaires des centres de services scolaires pour les écoles de rangs déciles 7, 8, 9 ou 10.

Il est proposé par Mme Cindy Lavictoire Scardocchio, appuyée par Mme Karine Leblanc d'adopter le procès-verbal de la séance du 26 mai 2026.

Adopté
Résolution no CÉ2526-066

5. Adoption et suivi du procès-verbal du 26 mai 2026

Le procès-verbal ayant été rendu disponible au préalable.

Il est proposé par Mme Yva Jean Louis, appuyée par M. Sirakh Marcenat d'adopter le procès-verbal de la séance du 26 mai 2026.

Adopté
Résolution no CÉ2526-067

6. Approbation

5.1 Traiteur 2026-2027

Mme Emmanuelle Laberge propose de continuer avec la compagnie Traiteur Merenda pour l'année scolaire 2026-2027.

6 choix de repas par jour (le dernier choix est toujours le même, pour le mois complet). Le repas vient avec entrée légumes, dessert et breuvage (jus ou lait).

Prix 2026-2027 :

Format régulier	7,25 \$ (inclus crudités, breuvage et dessert)
Format ADO	8,00 \$ (inclus crudités, breuvage et dessert)
Format régulier	7,05 \$ (inclus crudités et dessert)
Format ADO	7,80 \$ (inclus crudités et dessert)
Format régulier	6,25 \$ (REPAS SEULEMENT)
Format ADO	7,00 \$ (REPAS SEULEMENT)

Avant 7h00 le matin même le parent peut annuler le repas (crédit dans leur compte). Les parents peuvent également commander le matin même avant 7h00 (1 choix de disponible).

Sur proposition de Mme Caroline Lamoureux, appuyée de Mme Marie-Michèle Bouillon, il est proposé D'APPROUVER la compagnie traiteur Merenda.

Adopté
Résolution no CÉ2526-068

5.2 Évaluation du plan de lutte 25-26

La directrice adjointe, Mme Karine Desjardins, présente l'évaluation du plan de lutte 2025-2026.

Sur proposition de Mme Martine St-Hilaire, appuyée par Mme Cindy Lavictoire Scardocchio il est proposé D'APPROUVER l'évaluation du plan de lutte 2025-2026.

Adopté
Résolution no CÉ2526-069

5.3 Sortie à distance de marche

La directrice, Mme Emmanuelle Laberge, explique qu'il peut arriver que les enseignants amènent les enfants aux alentours de l'école pour une sortie à pied.

Sur proposition de Mme Karine Leblanc, appuyée par Mme Yva Jean Louis, il est proposé D'APPROUVER les sorties à distance de marche.

Adopté
Résolution no CÉ2526-070

5.4 Rapport annuel du conseil d'établissement 2025-2026

La présidente, Mme Cindy Lavictoire Scardocchio, présente le rapport annuel du conseil d'établissement 2025-2026.

Sur proposition de M. Sirakh Marcenat, appuyé par Mme Caroline Lamoureux, il est proposé D'APPROUVER le rapport annuel du conseil d'établissement 2025-2026.

Adopté
Résolution no CÉ2526-071

7. Informations des membres

6.1 Direction

Mme Emmanuelle Laberge souligne que Mme Karine Mathieu en est à sa dernière année au Conseil d'établissement de notre école, puisque son enfant quittera prochainement pour le secondaire. Elle la remercie chaleureusement pour son engagement et sa contribution au fil des années à titre de membre parent. Mme Laberge mentionne également être très fière de son équipe-école, soulignant les nombreuses réalisations accomplies au cours de l'année.

6.2 Personnel de l'école

Les membres du personnel soulignent le travail accompli par l'équipe de direction. Ils mentionnent se sentir en confiance et bien soutenus, et considèrent que le bon déroulement de l'année scolaire est grandement attribuable à la qualité de gestion exercé par la direction.

6.3 Parent

Les parents se disent très heureux et privilégiés d'avoir fait partie du Conseil d'établissement. Ils expriment leur grande satisfaction quant au travail accompli cette année, particulièrement en lien avec l'ouverture de la nouvelle école, qui représente une étape importante pour tous. Ils soulignent que les élèves et leurs familles s'y sentent bien et épanouis. Enfin, ils tiennent à remercier la direction pour sa transparence et la qualité des échanges tout au long des rencontres du Conseil d'établissement.

6.4 Représentante au comité de parents

La représentante est absente.

8. Correspondance

Aucune correspondance

9. Varia

Aucun varia

10. Levée de l'assemblée

La présidente conclut que l'ordre du jour a été écoulé. L'assemblée est levée à 19h41.

Adopté
Résolution no CÉ2526-072

Cindy Lavictoire Scardocchio
Présidente

Emmanuelle Laberge
Directrice